

*Recours au Règlement—M. Riis*

Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition.

Les pétitionnaires signalent que le forage et l'extraction pétroliers dans la zone extracôticière de l'île de Vancouver, qui est sujette aux séismes et aux violentes tempêtes, entraînent des risques élevés et inévitables de déversements catastrophiques dans le détroit d'Hécate et dans le bassin de la Reine Charlotte. Ils demandent le maintien du moratoire sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures. Ils affirment que les avantages ne justifient pas de tels risques. Je partage leur avis et je suis heureux de présenter la pétition.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom des Canadiens de l'Ouest, en particulier de ceux de la côte du Pacifique.

Ils signalent que le forage pétrolier au large de la côte entraîne inévitablement le risque élevé de déversements catastrophiques. Ils prient le gouvernement de maintenir le moratoire actuellement en vigueur sur tous travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique. De plus, ils veulent que les fonds publics alloués par le gouvernement fédéral sous forme de subventions au forage pétrolier en haute mer le long de la côte du Pacifique servent plutôt à promouvoir la conservation de l'énergie et le développement d'autres sources énergétiques durables qui ne menacent pas l'écologie.

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par des gens de la région de Vancouver qui eux aussi s'inquiètent au sujet des déversements de pétrole sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. Ils exigent un moratoire sur tout projet de forage de pétrole et d'hydrocarbures et ils préfèrent qu'on prenne des mesures plus sûres du point de vue économique et environnemental.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT****CORRECTION DU HANSARD—IDENTIFICATION INCORRECTE D'UN DÉPUTÉ**

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, je tiens à faire apporter une correction au hansard.

Si on en croit la page 520 du hansard, le vendredi 14 avril 1989, j'aurais posé une question au député d'Edmonton—Est (M. Harvey) au sujet de la peine capitale. La

question vise à favoriser le rétablissement de la peine capitale.

Ce n'est pas moi qui ai posé cette question, mais bien un autre député, celui de Lethbridge, je crois. Je demande que l'on corrige le compte rendu en conséquence.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT****DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, je profite du fait que le leader parlementaire du gouvernement est ici présent pour invoquer le Règlement.

Nous avons tous écouté attentivement les déclarations qu'ont faites le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) au cours de la période des questions. Toutefois, comme les ministres disposent déjà de toute la période des Affaires courantes pour faire des déclarations, j'estime qu'ils devraient en profiter plutôt que d'utiliser la période des questions à cette fin. Après tout, ce ne sont manifestement pas là des questions.

J'insiste, toutefois, sur le fait que nous sommes reconnaissants aux ministres d'avoir pris le temps de faire une déclaration à la Chambre. Tout ce que j'en dis, c'est que leurs déclarations porteraient peut-être davantage s'ils les faisaient pendant la période des Affaires courantes.

• (1530)

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations. Deux questions ont été posées. Nous n'avons droit qu'à deux de ce côté-ci, et parfois même pas autant. Elles ont paru assez importantes pour être posées à la période des questions. Mon collègue d'en face estime certainement lui aussi que les questions de son parti revêtent une grande importance. En fait, nous avons été choqués de ce que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) n'ait pas jugé bon de poser une question au sujet de cette très grave affaire du détroit de Juan de Fuca. Nous voulions rassu-